



Une concertation a eu lieu le 12 Mars dernier à Yaoundé entre le ministère du commerce, les entreprises des produits brassicoles, les associations de protection des droits des consommateurs et les syndicats d'exploitants des débits de boissons.

Le rétropédalage du ministre du commerce était donc prévisible au vu de la grande pression effectuée par les organisations qui gèrent les produits brassicoles au Cameroun. En application des dispositions de la loi de finances 2019, les différentes forces en présence se sont résolues à trouver une solution définitive à cette grogne. A l'issue des travaux, lesdits barèmes ont été validés et consacrent une augmentation variant de 0 à 50 FCFA au maximum par bouteille.

Les nouvelles grilles de prix feront l'objet d'un affichage dans tous les points de vente à travers le territoire national. Ainsi, les prix de certains produits qui ont été augmentés à hauteur de 100 FCFA, doivent être revus à la baisse de 50 FCFA. L'inflation des prix des bières et boissons non alcoolisées chez Guinness est intervenue le 4 mars dernier, après celle de la Société anonyme des brasseries du Cameroun (Sabc).

Les sociétés brassicoles au Cameroun ont expliqué que cette hausse des prix fait suite à une modification de gestion des droits d'accise, concernant les bières alcoolisées, à hauteur de 5,5%.